

implicite entre les espaces politiques international et national – les règlements internationaux pouvaient contraindre les gouvernements à certaines mesures, mais ils ne dictaient pas le contenu de la réglementation nationale. On peut dire que l'ADPIC a fait disparaître cette zone en exigeant que les gouvernements adoptent certains règlements au plan intérieur.

Deuxièmement, l'ADPIC a établi un précédent : le recours au système commercial pour régler des problèmes non liés au commerce auxquels on ne s'attaquait pas de façon satisfaisante par ailleurs. Dans le cas de la propriété intellectuelle, l'incapacité de l'organe compétent, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), de faire respecter adéquatement les droits de propriété intellectuelle à un moment où le commerce des produits fondés sur le savoir se développait à pas de géant a donné lieu à des pressions (surtout de la part d'entreprises américaines) pour qu'on règle ce problème au moyen du système commercial.

Troisièmement, le contenu même de l'accord sur la propriété intellectuelle a été négocié à l'intérieur du régime commercial. Cette intégration dans le système économique mondial de certaines valeurs (des droits précis en matière de propriété intellectuelle) a ouvert la voie à d'autres pressions pour faire intégrer de la même manière d'autres valeurs (droits de la personne, protection de l'environnement, normes de travail minimums, etc.), toute une gamme de questions jusqu'à traitées dans le domaine international principalement et, la plupart du temps, de façon inefficace, par des accords ayant valeur de recommandation, dans le cadre de l'ONU et d'autres organisations.

On a également soutenu que l'ADPIC n'avait toutefois pas été la seule source de complexités nouvelles ouvertes par l'Uruguay Round : en vertu du mandat de Marrakech, l'Accord sur les services financiers ultérieurement conclu aurait fait entrer, à ce qu'on prétend, le principe de précaution dans le cadre juridique de l'OMC. Cela a ouvert la voie à son application aussi bien dans des domaines où il est réaliste d'espérer avoir un système de contrepoids reposant sur des fondements scientifiques, que dans d'autres où cet espoir est